



Une autre approche de l'espace rural

Valoriser l'existant

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin, à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GALEYRAND, Maire de Champagnac.

Sont présents : GALEYRAND Jean-Pierre, MAZEIRAT Maryse, DUPORT Jean-Claude, ERNOUF Anne-Marie, LAFARGE André, FOURNIER Philippe, FLAMENT Marie-Pierre, BORNET Patrick, BERNARD Sandrine, RIPERT Guillaume, DRAGIC Emile, DELMAS Serge, LAMOURE Catherine.

Sont absentes excusées : CHARRY Laëtitia ayant donné procuration à CHATEAU Julie. FLAMENT Marie-Pierre ayant donné procuration à LAFARGE André.

Le nombre de membres en exercice étant de quinze et la majorité de ses membres étant présents, le quorum est atteint et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. L'ordre du jour est abordé.

Secrétaire de la séance : est élu Monsieur BORNET Patrick.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 13 avril 2021 est adopté après rectification d'une erreur de date : le préambule de rectification du PV du Conseil Municipal concernait la réunion du 25 février 2021 et non du 26 mars 2021. Il n'y a pas eu de Conseil Municipal le 26 mars 2021.

Le compte-rendu de la séance du 13 avril 2021 est validé sauf par J.C. Duport

1-Adhésion de la Commune d'Arches à la Communauté de communes Sumène Artense

Suite à la demande de rattachement de la commune d'Arches à la ComCom. Sumène Artense et après énoncé de la délibération de la ComCom Sumène Artense en date du 15 avril 2021, le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette adhésion par 14 voix pour et 1 abstention.

2 - Convention de la STEP d'Ydes

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur un avenant d'adaptation de la convention en date du 25 Octobre 2012 qui fixe la répartition des coûts de fonctionnement de la station d'épuration de la « Barandie » et de sa canalisation de transfert.

Pour gérer au plus juste les quantités d'eaux usées en provenance du réseau du Bois de Lempre, l'assiette de la facturation des frais de fonctionnement sera désormais assise sur les relevés des compteurs d'eau potable fournis par le SIDRE du Font Marilhou au 31 décembre de l'année N-1.

Conseil Municipal du 29 Juin 2021

L'Avenant n° 1 de la Convention fixant la répartition des coûts de fonctionnement de la station d'épuration de la « Barandie » et de sa canalisation de transfert est adopté par 14 voix pour et une contre (Serge Delmas).

3 - Emploi saisonnier

Afin d'assurer une animation réelle et efficace du Musée de la Mine, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi saisonnier qui permettra une ouverture quotidienne du 05 juillet au 29 août 2021.

Cet emploi se fera aux conditions suivantes : fonction d'agent d'accueil d'une durée hebdomadaire de 24h30, rémunération mensuelle au prorata du temps de travail effectué sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 332, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement.

Conformément aux dispositions de l'article 136, alinéa 2, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, l'agent sera soumis pendant toute la période d'exécution du présent contrat aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par la Loi n°84-634 du 13 juillet 1983 et par décret n°88-145 du 15 février 1988 susvisé.

Les congés ne seront pas pris et seront indemnisés sur 1/10^{ème} du salaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération par 14 voix pour et une voix contre (Philippe Fournier).

4 - Contrat Aidé

De nouvelles dispositions de l'emploi public donnent la possibilité aux collectivités locales de proposer de nouveaux contrats aidés pour le fonctionnement des écoles notamment.

Cet emploi PEC (Parcours Emploi Compétence) se fera aux conditions suivantes : contrat de 30 heures hebdomadaires sur neuf mois - éventuellement renouvelable une fois - salaire au SMIC pris en charge par l'Etat à hauteur de 80% auquel s'ajoute une obligation de formation diplômante.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition par 15 voix pour et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Arrivée de Madame Marie-Pierre FLAMENT.

5 - CRTE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le principe du Contrat de Ruralité, Relance et Transition Ecologique qui aura pour vocation de recenser pour l'état les divers projets d'investissement envisagés par les communes et EPCI.

Un agent de développement recruté au niveau du Syndicat Mixte du SCOT Haut Cantal Dordogne, assurera l'animation de cette structure pour les 4 ComCom. Du Nord Cantal : Sumène Artense, Pays de Mauriac, Pays de Salers et Pays de Gentiane.

Cet « inventaire » doit faire une distinction entre :

- 1- Les actions matures à échéance 2021 et 2022
- 2- Les projets à affiner pour les années à venir.

Conseil Municipal du 29 Juin 2021

Dans les domaines suivants : Protection de la ressource en eau ; Valorisation et rénovation énergétique ; Amélioration de l'Habitat ; Améliorer l'accessibilité aux services à la population ; Territoire zéro déchets ; Mobilité ; Attractivité et Economie.

Le Conseil Municipal est invité à avancer des propositions.

6 - Equipements sportifs

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un projet de construction d'une annexe au tennis couvert destinée à améliorer les conditions de pratique du tir à l'arc et d'accueil (publics de jeunes enfants et féminin, PMR, avec WC et sanitaires) pendant la saison hivernale pour d'autres activités sportives scolaires entre autres.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour engager les recherches de subventions. Le Conseil se prononce par 7 voix pour et 8 abstentions.

7 – Aire de Camping-Car Park de Béringer

7.1 L'avancement des travaux va permettre une ouverture début juillet 2021.

7.2 Il est envisagé en concertation avec la ComCom Sumène Artense le transfert de la borne de service située à l'arrière des écoles au terrain de Béringer.

7.3 Les travaux d'éclairage public (raccordement des bornes de services) peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal aux conditions ci-dessous :

Devis estimatif de 4584,00 € TTC

Financement par subvention du S.D.E.C 35% du HT = 1.337,00 €

Participation de la Commune = 65% du HT + TVA = 3.247,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir débattu adopte cette proposition par 15 voix pour et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

7.4 Le Maire communique au Conseil l'attribution à cet investissement d'une subvention de 30.000,00€ au titre du Bonus Relance de la Région AURA.

8 - Tour du Lac de Bois de Lempre

Le Maire communique au Conseil l'attribution à cet investissement d'une subvention de 37.000,00€ au titre du Bonus Relance de la Région AURA.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 15 décembre 2020 le devis de la SARL Bos a été retenu pour un montant de 82.925,72 € HT. Des aménagements complémentaires (hors mobilier urbain) aboutissent à une rectification du devis comme suit :

- aménagements divers sur le pourtour du lac : 84.623,50 € HT

- création d'un parking avec accès PMR : 25.121,00 € HT

9 - Finances

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Receveur Municipal n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes portés sur des états du 01/04/2021 en raison des motifs énoncés sur chaque état et, qu'en conséquence, il demande l'admission en non valeurs de ces titres pour des montants respectifs de 929,70 € et 157,34 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des états dressés, émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'admission en non valeurs des montants de 929,70 € et de 157,34€.

10 - Animations estivales – Subventions aux associations

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme des animations de l'été 2021.

Pour soutenir les actions des diverses associations impliquées dans ce programme festif, l'achat de structures couvertes (barnums) pour un montant de 4.382,99 € HT a été validé. Les modalités de réservation et mise à disposition seront définies ultérieurement.

Le Maire soumet la proposition d'organiser le prochain Forum des Associations le jour du Vide-Grenier du 15 août pour lui donner plus d'audience et de participation. Toutes les associations de la commune sont invitées à participer.

13 - Informations diverses

Devant l'urgence des besoins de réfection de la toiture de la salle polyvalente-maternelle, sans attendre les arrêtés d'attribution de subventions, un appel d'offre sera lancé après élaboration du cahier des charges par la commission des travaux.

Fin de séance à 22h30